Questions écrites en faveur du Pacte haie

Assemblée Nationale et Sénat

Bilan au 25 juin 2025

Question écrite n° 7757 :
Budget et objectifs du pacte de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 24 juin 2025, page 5417
Question de : M. François Gernigon
Maine-et-Loire (1re circonscription) - Horizons & Indépendants

M. François Gernigon attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur l'avenir budgétaire et la pérennité du pacte en faveur de la haie, pilier essentiel de la biodiversité et enjeu écologique majeur, notamment dans le secteur agricole. Lancé en 2023 avec un budget initial de 110 millions d'euros, ce pacte ambitionnait de planter 50 000 km de haies d'ici 2030 et d'assurer une gestion durable des haies existantes. Cette réponse était essentielle face à la disparition massive des haies bocagères depuis plusieurs années, ayant des fonctions écologiques, climatiques et agricoles reconnues. Les haies jouent en effet un rôle massif dans le stockage de carbone, la protection les sols contre l'érosion, la régulation de l'eau et l'accueil d'une biodiversité précieuse. Elles sont aussi un atout majeur pour l'élevage. Leur importance se fait particulièrement ressentir dans des territoires comme celui d'Angers et de ses basses vallées, où les haies bocagères structurent les prairies naturelles et les zones inondables. Dans ce contexte, il s'inquiète du réajustement budgétaire qui a suivi le projet de loi de finances pour 2025. Alors qu'une réduction drastique du budget était prévue, les débats parlementaires ont permis de rétablir partiellement les moyens par une augmentation de 20 millions d'euros, portant le budget à 45 millions d'euros pour 2025. Bien que cette progression soit à souligner, elle reste largement inférieure aux ambitions initiales du pacte alors que les premiers résultats sur le terrain sont très encourageants, tant en matière de plantation que d'engagement des collectivités ainsi que des agriculteurs. Par ailleurs, ce calendrier tardif de mise en œuvre des aides et dispositifs met en difficulté les agriculteurs, qui ont besoin de temps pour s'adapter et intégrer les plantations dans leurs systèmes d'exploitation Alors que les milieux naturels se raréfient, les haies restent un élément écologique essentiel à ne pas négliger. Il lui demande donc si elle entend garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie jusqu'à l'automne 2025 et assurer la pérennité des efforts engagés pour atteindre l'objectif de 2030. Enfin, il lui demande comment elle compte renforcer les dispositifs d'appui aux agriculteurs, contraints de jongler avec un calendrier gouvernemental incompatible avec leurs réalités de terrain.

Auteur : M. François Gernigon
Type de question : Question écrite
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche
Ministère répondant : Agriculture, souveraineté alimentaire
Date : Question publiée le 24 juin 2025

Question écrite n° 7695 :
Budget et calendrier du pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 24 juin 2025, page 5351
Question de : Mme Laetitia Saint-Paul
Maine-et-Loire (4e circonscription) - Horizons & Indépendants

Mme Laetitia Saint-Paul attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie. Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposé par des parlementaires et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi d'orientation agricole, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les + 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans. En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet 2025 au plus tôt. Ce report fragiliserait la mise en œuvre du Pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'arbre et de la haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture, etc.) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants. Elle lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025-2026.

Question écrite n° 7694 :
Budget du pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 24 juin 2025, page 5412
Question de : Mme Josiane Corneloup
Saône-et-Loire (2e circonscription) - Droite Républicaine

Mme Josiane Corneloup attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires grâce à la haie. Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec un total de 290 députés et 143 sénateurs cosignataires d'amendements en faveur du pacte. Cette mobilisation avait permis l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant ferait l'objet d'une coupe budgétaire, dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2025. Une baisse budgétaire qui, si elle était définitivement actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haies et dans la loi d'orientation agricole, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les + 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement, en 2024, un engagement de 110 millions d'euros pour au moins 3 ans. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire serait très dommageable sur les territoires. Elle lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le pacte haie.

Question écrite n° 7542 :
Maintien du budget du pacte en faveur de la haie

17e Législature

Publication de la question au Journal Officiel du 17 juin 2025, page 5094

Question de : M. Karim Benbrahim

Loire-Atlantique (1re circonscription) - Socialistes et apparentés

M. Karim Benbrahim interroge Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur le financement du pacte en faveur de la haie. Lancé en 2024, ce pacte portait un engagement financier de 110 millions d'euros par an sur trois ans afin de préserver et restaurer les haies. Celles-ci contribuent utilement à la fois à la transition et à la résilience des territoires en raison des multiples services qu'elles fournissent (stockage carbone, régulation du cycle de l'eau, intérêt agronomique, rôle dans la préservation de la biodiversité, identité paysagère des territoires, etc.). Dans le cadre du projet de loi de finances 2025, le Gouvernement avait annoncé une baisse importante du budget pour le pacte haie. Les débats parlementaires ayant témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, son budget avait finalement été préservé à hauteur de 45 millions d'euros. Aujourd'hui, des inquiétudes réapparaissent quant à une nouvelle baisse des crédits alloués, alors même que 70 % des haies ont disparu depuis les années 1950 et que, selon France Nature Environnement, la France continue de perdre plus de 20 000 km de haies par an. Par ailleurs, le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024. Cette baisse budgétaire, si elle était confirmée, serait très dommageable pour les territoires. À titre d'exemple, dans les Pays de la Loire, 40 structures locales ont été soutenues dans le cadre du pacte en faveur de la haie, en 2024. Et 117 agriculteurs, soit environ 1 200 km de haies, sont agréés label haie. La préservation et la restauration des haies en France doit faire l'objet d'engagements ambitieux et durables. Dans ce contexte, il l'interroge sur les garanties que le Gouvernement entend apporter au maintien du budget de 45 millions d'euros pour le pacte en faveur de la haie.

Question écrite n° 7541 :
Interrogation sur la perennité du pacte haie

17e Législature

Publication de la question au Journal Officiel du 17 juin 2025, page 5093

Question de : M. David Taupiac

Gers (2e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

M. David Taupiac attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur l'avenir budgétaire du pacte en faveur de la haie. Ce dispositif constitue un levier essentiel de résilience pour les territoires ruraux et agricoles, aujourd'hui confrontés à une intensification des aléas climatiques. Lancé début 2024, le pacte en faveur de la haie visait à structurer un soutien sur le temps long pour replanter, restaurer et mieux entretenir les haies, indispensables à la préservation de la biodiversité, à la régulation du cycle de l'eau, à la lutte contre l'érosion des sols, au stockage de carbone et à l'adaptation des exploitations agricoles. Il devait mobiliser une enveloppe de 110 millions d'euros sur trois ans. Dans le cadre des débats sur le projet de loi de finances pour 2025, les parlementaires ont exprimé un large soutien transpartisan à cette politique publique, aboutissant à l'adoption, en commission mixte paritaire, d'un amendement portant le budget 2025 du pacte de 20 à 45 millions d'euros. Or les informations récentes évoquent la possibilité d'un gel ou d'une réduction de cette enveloppe dans le cadre du plan d'économies supplémentaires de 5 milliards d'euros annoncé par le Gouvernement. Une telle décision remettrait en question les engagements pris devant le Parlement et affaiblirait considérablement la dynamique enclenchée sur le terrain. Les porteurs de projets, agriculteurs et collectivités, ont besoin de visibilité pour anticiper les chantiers de plantation, qui nécessitent un travail de planification souvent engagé plusieurs mois à l'avance. Réduire les moyens alloués reviendrait à freiner un mouvement de transition pourtant salué pour son efficacité et son acceptabilité. Il lui demande donc si le Gouvernement entend maintenir intégralement l'enveloppe de 45 millions d'euros votée par le Parlement pour l'année 2025 pour le pacte haie.

Question écrite n° 7467 :
Mise en œuvre 2025 du Pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 17 juin 2025, page 5088
Question de : M. Jean-René Cazeneuve
Gers (1re circonscription) - Ensemble pour la République

M. Jean-René Cazeneuve appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur l'avenir budgétaire du Pacte en faveur de la haie. Ce programme, lancé en 2023 et mis en œuvre dès 2024 avec une enveloppe de 110 millions d'euros, constitue un levier essentiel pour accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique et renforcer la résilience des territoires ruraux. Il vise notamment un objectif ambitieux : un gain net de 50 000 kilomètres de haies d'ici à 2030 sur l'ensemble du territoire national. Dans le Gers, l'association « Arbres et Paysages 32 » a joué un rôle moteur dans la mise en œuvre locale du dispositif, accompagnant 93 agriculteurs et contribuant à la plantation de 73 kilomètres de haies. Cette dynamique démontre l'efficacité du pacte lorsqu'il s'appuie sur les acteurs de terrain. Cependant, les perspectives budgétaires pour l'exercice 2025 suscitent de vives inquiétudes. Si un accord a été trouvé en commission mixte paritaire dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 pour maintenir une enveloppe de 45 millions d'euros, les acteurs du monde agricole et associatif s'interrogent sur la soutenabilité de ce montant au regard des objectifs nationaux fixés. Ces derniers se disent néanmoins prêts à travailler sur une adaptation des modalités de déploiement du dispositif, afin d'en garantir la pérennité et l'efficacité dans la durée. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement quant aux moyens budgétaires qui seront alloués à ce programme dans les années à venir et les mesures envisagées pour maintenir une trajectoire compatible avec les engagements pris en faveur de la biodiversité, de l'agriculture durable et de la lutte contre l'érosion des sols.

Question écrite n° 7141 :
Quel avenir pour le Pacte en faveur de la haie ?

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 3 juin 2025, page 4135
Question de : Mme Sylvie Ferrer
Hautes-Pyrénées (1re circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Mme Sylvie Ferrer attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur l'avenir budgétaire du pacte en faveur de la haie, outil stratégique de la transition agroécologique aujourd'hui fragilisé. Le pacte en faveur de la haie, lancé en 2024 avec une enveloppe de 110 millions d'euros sur trois ans, vise à ajouter 50 000 kilomètres de haies sur le territoire français d'ici 2030. Dans la mesure où la France est aujourd'hui pourvue de 750 000 kilomètres de haie dont 20 000 disparaissent chaque année, rappelons que ce plan reste peu ambitieux. Il répond cependant à des enjeux écologiques majeurs: conservation de la biodiversité, protection des cultures et des élevages, stockage de carbone, lutte contre les inondations, régulation des températures, amélioration de la qualité de l'eau, et production locale de bois. Celles-ci sont également indispensables à la préservation des paysages et à l'adaptation des territoires face aux effets du changement climatique. Alors que la totalité des crédits 2024 a été mobilisée avec succès, et que les retours de terrain confirment l'adhésion des agriculteurs, collectivités et opérateurs locaux, le budget alloué pour 2025 fait aujourd'hui l'objet d'inquiétudes croissantes. En commission mixte paritaire, un amendement parlementaire avait permis de porter l'enveloppe du pacte à 45 millions d'euros pour 2025, contre 25 millions initialement prévus. Toutefois, cette enveloppe pourrait être à nouveau réduite dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement, notamment *via* la fongibilité de l'enveloppe « planification écologique ». Une telle coupe budgétaire mettrait en péril la capacité des agriculteurs à anticiper leurs projets pour l'hiver 2025-2026, alors même que ces plantations nécessitent un temps de préparation long et coordonné. Dans un contexte de crise agricole et de dérèglement climatique, affaiblir un outil structurant comme le pacte reviendrait à freiner une transition agroécologique pourtant urgente, et à renoncer aux services écosystémiques essentiels que les haies rendent aux territoires. Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend garantir le maintien intégral de l'enveloppe de 45 millions d'euros votée par le Parlement pour l'année 2025, ainsi que la publication rapide d'un calendrier clair pour les appels à projets, permettant de sécuriser les acteurs engagés dans la protection et la régénération des haies.

Question écrite n° 7139 :
Inquiétude sur le pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 3 juin 2025, page 4091
Question de : M. Christophe Bex
Haute-Garonne (7e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

M. Christophe Bex attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'avenir budgétaire du pacte en faveur de la haie, outil stratégique de la transition agroécologique aujourd'hui fragilisé. Le pacte en faveur de la haie, lancé en 2024 avec une enveloppe de 110 millions d'euros sur trois ans, vise à ajouter 50 000 kilomètres de haies sur le territoire français d'ici 2030. Dans la mesure où la France est aujourd'hui pourvue de 750 000 kilomètres de haie dont 20 000 disparaissent chaque année, il déplore que ce plan reste encore trop peu ambitieux. Il répond cependant à des enjeux écologiques majeurs : conservation de la biodiversité, protection des cultures et des élevages, stockage de carbone, lutte contre les inondations, régulation des températures, amélioration de la qualité de l'eau et production locale de bois. Celles-ci sont également indispensables à la préservation des paysages et à l'adaptation des territoires face aux effets du changement climatique. Alors que la totalité des crédits 2024 semble avoir été mobilisée avec succès et que les retours de terrain confirment l'adhésion des agriculteurs, collectivités et opérateurs locaux, le budget alloué pour 2025 fait aujourd'hui l'objet d'inquiétudes croissantes. En commission mixte paritaire, un amendement parlementaire avait permis de porter l'enveloppe du pacte à 45 millions d'euros pour 2025, contre 25 millions initialement prévus. Toutefois, cette enveloppe pourrait être à nouveau réduite dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement, notamment *via* la fongibilité de l'enveloppe « planification écologique ». Une telle coupe budgétaire mettrait en péril la capacité des agriculteurs à anticiper leurs projets pour l'hiver 2025-2026, alors même que ces plantations nécessitent un temps de préparation long et coordonné. Dans un contexte de crise agricole et de dérèglement climatique, affaiblir un outil structurant comme le Pacte reviendrait à freiner une transition agroécologique pourtant urgente et à renoncer aux services écosystémiques essentiels que les haies rendent aux territoires. Aussi, il souhaite interroger le Gouvernement pour savoir si ce dernier entend garantir le maintien intégral de l'enveloppe de 45 millions d'euros négociée en commission mixte paritaire et approuvée par le Parlement pour l'année 2025, ainsi que la publication rapide d'un calendrier clair pour les appels à projets, permettant de sécuriser les acteurs engagés dans la protection et la régénération des haies.

Question écrite n° 7008 :
Préservation du pacte en faveur de la haie budget 2025

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 27 mai 2025, page 3841
Question de : M. Anthony Brosse
Loiret (5e circonscription) - Ensemble pour la République

M. Anthony Brosse attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur l'importance des crédits accordés au pacte en faveur de la haie. Limitant l'érosion des sols et des crues et offrant un refuge pour la biodiversité, les haies sont garantes de la protection de l'environnement en milieu rural. Dans un contexte d'annulation de crédits pour l'année 2025, la mission Écologie, développement et mobilités durables verrait une diminution de ses autorisations d'engagements de près de 550 millions d'euros. À son lancement en 2024, ce pacte prévoyait un engagement de 110 millions d'euros pour au moins trois ans. La réduction à 45 millions d'euros, votée lors du projet de loi de finances pour 2025, a considérablement réduit les ambitions de ce programme. Ainsi, il lui demande de bien vouloir préserver ces crédits, au regard du rôle qu'ont les haies dans les équilibres environnementaux, ainsi que les effets d'une coupe budgétaire sur les nombreux acteurs de la filière.

Question écrite n° 6967 :
Maintien du budget pour les haies et préservation de la biodiversité

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 27 mai 2025, page 3777
Question de : Mme Ségolène Amiot
Loire-Atlantique (3e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Mme Ségolène Amiot attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir un budget cohérent avec les ambitions du pacte en faveur de la haie, dispositif central du plan de résilience écologique des territoires ruraux. Les haies jouent un rôle crucial dans les écosystèmes agricoles et dans l'adaptation au changement climatique : elles luttent contre l'érosion des sols, constituent un coupe-vent naturel, retiennent l'eau, abritent une biodiversité précieuse et participent au stockage de carbone. Elles offrent ainsi un levier concret pour conjuguer agriculture durable, lutte contre les inondations et préservation des paysages. Les agriculteurs et collectivités qui s'y engagent en constatent déjà les bénéfices concrets. Or des inquiétudes majeures émergent sur le terrain. Les acteurs engagés dans la mise en œuvre du pacte signalent un risque de coupe budgétaire liée aux 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement. Cette éventuelle réduction contredirait les engagements votés par le Parlement, compromettrait l'objectif ambitieux de replanter ou restaurer plus de 50 000 km de haies d'ici 2030 et fragiliserait une dynamique qui a déjà permis de consommer l'intégralité de l'enveloppe initiale de 110 millions d'euros dès la première année. Cette situation interroge d'autant plus que la disparition des haies, la généralisation de la monoculture intensive et l'usage massif de pesticides ont déjà provoqué des dommages considérables sur la biodiversité : déclin dramatique des insectes pollinisateurs, disparition des oiseaux des champs, altération des chaînes alimentaires. Alors que le Président de la République a réuni début avril 2025 un nouveau Conseil de planification écologique pour rappeler au Gouvernement l'importance de la lutte contre le réchauffement climatique et de la protection de la nature, l'inaction en matière de protection de la biodiversité qui menace désormais directement la pérennité de nombreuses espèces et à terme la sécurité alimentaire du pays, serait incompréhensible. En conséquence, elle lui demande si le Gouvernement entend confirmer, sans ambiguïté, le maintien de l'enveloppe de 45 millions d'euros pour 2025 au titre du pacte en faveur de la haie. Elle souhaite également savoir quelles mesures structurelles sont envisagées pour préserver durablement la biodiversité, éviter une extinction massive des espèces vivantes et garantir un modèle agricole résilient face aux défis climatiques et écologiques.

Question écrite n° 6941 :
Garantir le financement du pacte en faveur de la haie sur les territoires

17e Législature

Publication de la question au Journal Officiel du 27 mai 2025, page 3775

Question de : M. Frédéric Valletoux
Seine-et-Marne (2e circonscription) - Horizons & Indépendants

M. Frédéric Valletoux alerte Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'avenir du pacte en faveur de la haie, dans le contexte des récentes annonces gouvernementales de réduction des dépenses publiques. Lancé en 2023, ce pacte constitue un outil structurant pour la préservation de la biodiversité et l'adaptation aux effets du changement climatique. Il soutient la plantation, l'entretien et la gestion durable des haies, qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre l'érosion des sols, la qualité de l'eau, le stockage de carbone, le maintien des paysages et la préservation de la biodiversité. Les haies sont également un vecteur de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, comme en témoigne une action à laquelle M. le député a récemment participé dans le sud de la Seine-et-Marne, associant agriculteurs et écoles locales autour d'un projet de plantation pédagogique en lien avec l'association Des Enfants et des Arbres. Or cette dotation est de nouveau fragilisée par les mesures d'économie annoncées par le Gouvernement pour 2025. Dans plusieurs territoires, comme en Île-de-France avec l'association Agrof'Île, des projets engagés risquent d'être remis en cause, de même que les emplois créés et les dynamiques locales enclenchées. Aussi, il souhaite savoir quelles garanties le Gouvernement peut apporter pour assurer la pérennité du pacte en faveur de la haie en maintenant des moyens budgétaires à la hauteur des ambitions écologiques affichées et des engagements pris localement auprès des agriculteurs et des partenaires de terrain.

Question écrite n° 6938 :
Effectivité du budget alloué au « pacte en faveur de la haie »

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 27 mai 2025, page 3774
Question de : M. Antoine Vermorel-Marques
Loire (5e circonscription) - Droite Républicaine

M. Antoine Vermorel-Marques attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'importance d'assurer l'effectivité du financement du pacte en faveur de la haie. Inscrit dans le cadre de la planification écologique, ce pacte constitue un outil essentiel pour accompagner les agriculteurs dans la préservation de la biodiversité et l'adaptation aux effets du changement climatique. Les débats relatifs au dernier projet de loi de finances ont mis en lumière le soutien transpartisan des parlementaires à cette politique avec notamment l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions son enveloppe, portant *in fine* son budget à 45 millions d'euros. Dans ce contexte, les 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncés par le Gouvernement pour 2025 suscitent des inquiétudes quant à une éventuelle nouvelle réduction du budget consacré au plan haie. Cette situation interroge également au regard des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, qui prévoient un soutien budgétaire ambitieux dans la durée afin d'atteindre plus de 50 000 kilomètres de haies en 2030. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie, lors de sa mise en place en 2024, s'engageait à mobiliser une enveloppe de 110 millions d'euros sur au moins trois ans. Tandis que la plantation et la gestion durable des haies sont soutenues depuis de nombreuses années par les chasseurs et que le pacte haie est déjà salué unanimement par tous les acteurs pour ses résultats sur le terrain, une réduction des crédits à ce programme serait particulièrement préjudiciable pour les territoires et les agriculteurs. Il souhaite donc connaître ses intentions quant au maintien de l'enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros pour le pacte haie et sur les mesures qu'elle entend prendre pour respecter cet engagement essentiel à la réussite des objectifs agricoles et environnementaux.

Question écrite n° 6935 :
Budget et calendrier du pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 27 mai 2025, page 3773
Question de : Mme Sophie Pantel
Lozère (1re circonscription) - Socialistes et apparentés

Mme Sophie Pantel attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et renforcer la résilience des territoires avec la haie. Les débats sur la loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires et l'adoption en CMP d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros le budget du pacte en faveur de la haie, le portant à 45 millions d'euros. Cependant, après les retours des acteurs concernés, aujourd'hui ce montant risque d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte et la loi d'orientation agricole, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus de 50 000 km de haies prévues en 2030 par ces textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement de 110 millions d'euros pour au moins trois ans. Un report de la publication des appels à projets serait également envisagé : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés au plus tôt en juillet 2025. Ce report fragiliserait la mise en œuvre du pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain accompagnant les agriculteurs et les services de l'État contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient très pénalisants. Elle lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver prochain.

Question écrite n° 6933 :
Budget du pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 27 mai 2025, page 3772
Question de : Mme Anne-Cécile Violland
Haute-Savoie (5e circonscription) - Horizons & Indépendants

Mme Anne-Cécile Violland attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires grâce à la haie. Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec un total de 290 députés et 143 sénateurs cosignataires d'amendements en faveur du pacte. Cette mobilisation avait permis l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant ferait l'objet d'une coupe budgétaire, dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2025. Une baisse budgétaire qui, si elle est définitivement actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi d'orientation agricole, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les + 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait, à son lancement en 2024, un engagement de 110 millions d'euros pour au moins 3 ans. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire serait très dommageable sur les territoires. Elle lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le pacte haie.

Question écrite n° 6690 :
Préservation des moyens du pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 20 mai 2025, page 3483
Question de : M. Nicolas Ray
Allier (3e circonscription) - Droite Républicaine

M. Nicolas Ray interroge Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les moyens alloués au pacte en faveur de la haie pour l'année 2025. Présenté en 2023, le « pacte en faveur de la haie » prévoit de limiter l'arrachage des haies et d'inciter à la plantation afin d'aboutir à une augmentation nette du linéaire de haies de 50 000 km entre 2020 à 2030. Cet objectif ambitieux a été confirmé par l'article 38 de loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. Compte tenu de l'importance des haies bocagères pour la biodiversité, la prévention des risques climatiques et la sauvegarde des paysages ruraux, le pacte en faveur de la haie a été doté d'un budget de 110 millions d'euros en 2024 afin d'accompagner la gestion durable des haies et soutenir les démarches collectives et territoriales. De nombreux acteurs associatifs, agriculteurs et collectivités ont ainsi bénéficié de ce dispositif utile pour les territoires et l'environnement. Alors que le projet de loi de finances pour 2025 prévoyait initialement de diminuer de 70 % les montants des crédits accordés au pacte en faveur de la haie, des amendements parlementaires ont permis d'accorder, de manière consensuelle, une rallonge de 20 millions d'euros à ce dispositif afin de limiter la coupe budgétaire et de porter son budget à 45 millions d'euros pour 2025. Cette mesure a été adoptée en commission mixte paritaire et intégrée à la loi de finances définitivement adoptée par le Parlement après l'engagement de la responsabilité du Gouvernement. Pourtant, le décret d'annulation de 3,1 milliards d'euros de crédits budgétaires inscrits dans la loi de finances pour 2025 publié le 27 avril dernier suscite de vives inquiétudes quant au respect de la volonté du législateur de préserver les moyens alloués au pacte en faveur de la haie. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros allouée au pacte en faveur de la haie par la loi de finances pour 2025 sera préservée.

Question écrite n° 6689 :
Mise en oeuvre du pacte de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 20 mai 2025, page 3483
Question de : M. Guillaume Lepers
Lot-et-Garonne (3e circonscription) - Droite Républicaine

M. Guillaume Lepers attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir le maintien et le déploiement effectif du budget consacré au pacte en faveur de la haie pour l'année 2025. Les haies constituent un levier majeur pour la préservation de la biodiversité, la lutte contre l'érosion des sols, la régulation du cycle de l'eau et le stockage du carbone. Elles participent aussi au dynamisme économique local, en soutenant l'agriculture durable, les filières bois-énergie et l'emploi dans les métiers du paysage et de l'horticulture. Cela contribue à un cadre de vie harmonieux, apaisé et à l'attractivité des territoires et de l'artisanat local. Dans un contexte notamment économique fragilisé par plusieurs crises successives ces dernières années, il est essentiel de conforter des dispositifs structurants pour la vitalité écologique, économique et artisanal des territoires. Aussi, il lui demande de communiquer au Parlement sa feuille de route pour l'application du pacte de la haie. Par ailleurs, il lui demande si elle entend utiliser pour l'exercice budgétaire 2025 les 45 millions d'euros de crédits votés en faveur dudit pacte.

Question écrite n° 6686 :
Maintenir les crédits alloués au pacte de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 20 mai 2025, page 3500
Question de : Mme Sandrine Le Feur
Finistère (4e circonscription) - Ensemble pour la République

Mme Sandrine Le Feur attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics, sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires grâce à la haie. La France est dotée d'environ 750 000 km de haies essentielles pour l'agriculture, les paysages. Les haies présentent de multiples bienfaits agronomiques, en matière de sols, de biodiversité, de stockage de carbone et de fourniture de biomasse (bois-énergie). En rallongeant le circuit de l'eau et par conséquent en ralentissant le transfert d'éventuels polluants vers les cours d'eau, les haies contribuent également à préserver la qualité de la ressource en eau. Toutefois, malgré des mesures prises en faveur de leur préservation, le linéaire de haies continue à reculer sous l'effet conjoint d'arrachages et de pratiques de gestion non durables. La perte de linaire avoisinerait les - 20 000 km par an en France. Face à ce constat, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a mené une mission qui a permis d'objectiver l'ampleur et les causes du phénomène d'arrachage de haies. Suite à ces travaux, le Gouvernement a construit un « pacte en faveur de la haie », avec un objectif ambitieux, planter 50 000 km de haie d'ici 2030 dans le cadre de la planification écologique. Lors des dernières discussions budgétaires, un budget de 45 millions d'euros a pu être consolidé pour le pacte en faveur de la haie, or un engagement de 110 millions d'euros pour au moins trois ans serait nécessaire afin d'atteindre les objectifs. Eu égard à la situation des finances publiques, le Gouvernement envisage des économies budgétaires supplémentaires à celles prévues par la loi de finances pour 2025 de l'ordre de cinq milliards. Mme la députée insiste sur la nécessité à ne pas dégrader le budget disponible pour les actions en faveur de la haie. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, une baisse budgétaire serait très dommageable sur les territoires. Elle lui demande si le Gouvernement va respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le pacte haie.

Question écrite n° 6678 :
Continuité budgétaire du pacte en faveur des haies

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 20 mai 2025, page 3479
Question de : Mme Sylvie Bonnet
Loire (4e circonscription) - Droite Républicaine

Mme Sylvie Bonnet appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie. Les débats sur le projet de loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haie, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant ferait l'objet d'une coupe budgétaire dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement en 2025. Si elle est définitivement actée, cette baisse budgétaire interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi d'orientation agricole tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les + 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions pour au moins 3 ans. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire serait très dommageable sur les territoires. Elle souhaite par conséquent savoir si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le pacte haie.

Question écrite n° 6676 :
Budget et calendrier du pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 20 mai 2025, page 3479
Question de : Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback
Seine-Maritime (9e circonscription) - Horizons & Indépendants

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie. Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi d'orientation agricole, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les + 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans. En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé. Initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet au plus tôt. Ce report fragiliserait la mise en œuvre du pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce nouveau calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'arbre et de la haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants. Elle lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros et si un calendrier de publication des appels à projets du pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Question écrite n° 6675 :
Budget du pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 20 mai 2025, page 3555
Question de : Mme Chantal Jourdan
Orne (1re circonscription) - Socialistes et apparentés

Mme Chantal Jourdan attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du plan en faveur de la haie, levier essentiel pour accompagner la transition agroécologique et renforcer la résilience des territoires. Les haies constituent un patrimoine écologique majeur, aujourd'hui menacé. Leur maintien, leur développement et leur gestion durable répondent à de nombreux enjeux environnementaux et agricoles : amélioration de la qualité des sols, infiltration et rétention de l'eau, limitation de l'érosion, préservation de la biodiversité, stockage de carbone, ombrage pour les animaux d'élevage, production de bois, ou encore atténuation des effets des crues. Déployées à l'échelle des bassins versants, elles jouent aussi un rôle important dans la préservation des zones humides et des zones d'expansion des crues. Le pacte en faveur de la haie lancé en 2024 vise à stopper leur disparition et à atteindre un objectif net de + 50 000 km de haies d'ici à 2030. Ce programme ambitieux a reçu un large soutien lors des débats budgétaires. Plusieurs centaines d'amendements transpartisans ont été déposés, traduisant une volonté claire du Parlement. En commission mixte paritaire, un amendement a été adopté pour porter l'enveloppe annuelle à 45 millions d'euros, contre 25 initialement. Or selon les retours des acteurs de terrain, cette enveloppe ferait aujourd'hui l'objet d'une coupe dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies annoncés par le Gouvernement pour 2025. Une telle décision irait à l'encontre de la trajectoire fixée par le Parlement dans la loi de finances. L'enveloppe de 2024 a été entièrement consommée, preuve de la mobilisation des territoires. Ce recul budgétaire serait d'autant plus incompréhensible que les haies sont désormais pleinement reconnues comme des alliées face au changement climatique. De plus, de nombreuses collectivités, notamment dans les COP régionales, ont intégré leur préservation comme priorité. Elle lui demande donc si le Gouvernement entend maintenir l'engagement pris devant le Parlement, en garantissant une enveloppe de 45 millions d'euros en 2025 pour assurer la poursuite du pacte en faveur de la haie.

Question écrite n° 6513 :
Budget et calendrier du pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 13 mai 2025, page 3373
Question de : M. Denis Fégné
Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialistes et apparentés

M. Denis Fégné alerte Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires. Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi d'orientation agricole, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les + 50 000 kilomètres de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait, à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans. En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet 2025 au plus tôt. Ce report fragiliserait la mise en œuvre du pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'arbre et de la haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture...) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants. Ainsi, il lui demande si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Question écrite n° 6374 :
Pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 6 mai 2025, page 3180
Question de : Mme Delphine Batho
Deux-Sèvres (2e circonscription) - Écologiste et Social

Mme Delphine Batho interroge Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le budget du pacte en faveur de la haie. Présenté le 29 septembre 2023, le pacte en faveur de la haie ambitionne de planter 50 000 kilomètres de haies en France d'ici 2030, avec un engagement financier de l'État de 110 millions d'euros par an pendant trois ans. Cette politique publique est utile pour l'adaptation face au changement climatique, la lutte contre les inondations et les sécheresses, pour lutter contre l'extinction de la biodiversité, mais aussi pour la restauration de la qualité des paysages et tous les usages valorisant la haie. Alors que le projet de loi de finances pour 2025 avait prévu une réduction drastique des crédits alloués au pacte en faveur de la haie, l'adoption d'amendements parlementaires avait permis d'augmenter l'enveloppe de 20 millions d'euros, portant son budget à 45 millions d'euros. Or certaines informations laissent à penser que le Gouvernement envisage de remettre en cause les moyens alloués au Pacte en faveur de la haie en utilisant la fongibilité de l'action 29 (« Planification écologique ») du programme 149 (« Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt »). Cette situation serait incohérente alors que le Gouvernement a fait voter l'article 38 de loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture qui fixe comme objectif « de tendre, à compter du 1er janvier 2030, par rapport au 1er janvier 2024, à une augmentation nette du linéaire de haies de 50 000 kilomètres, à un linéaire de haies en gestion durable, au sens de l'article L. 611-9, de 100 000 kilomètres et, à compter du 1er janvier 2048, à un linéaire de haies de 500 000 kilomètres, géré durablement, sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Il veille à la promotion de la valorisation économique des haies gérées durablement ». Par ailleurs, les appels à projets, initialement prévus au printemps, ne seraient lancés qu'en juillet 2025 au plus tôt, ce qui aura pour conséquence de mettre en difficulté l'ensemble des structures qui accompagnent les agricultrices et les agriculteurs en raison du manque d'anticipation de leurs projets de plantation pour l'hiver prochain. La remise en cause des moyens et du calendrier du pacte en faveur de la haie risque également de remettre en cause les emplois créés dans les structures de terrain qui mettent en œuvre concrètement les actions. Aussi, elle lui demande de bien vouloir indiquer si le budget alloué au pacte en faveur de la haie par la loi de finances 2025 sera préservé et de bien vouloir préciser le calendrier de publication des appels à projets.

Question écrite n° 7140 :
Préserver les moyens du pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 3 juin 2025, page 4134
Question de : M. Jean-Philippe Tanguy
Somme (4e circonscription) - Rassemblement National

M. Jean-Philippe Tanguy attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur le calendrier et le budget du pacte en faveur de la haie. Cette politique est indispensable pour la restauration de la qualité des paysages, la lutte contre les inondations et les sécheresses, l'adaptation au changement climatique ou encore pour la lutte contre l'extinction de la biodiversité. Ce pacte représente un outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie. Ainsi, il apparaît nécessaire de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du pacte en faveur de la haie. Alors qu'à l'origine le projet de loi de finances pour 2025 prévoyait une réduction drastique des crédits alloués à ce pacte, les débats parlementaires sur la loi de finances se sont illustrés par un fort soutien à cette politique avec une augmentation de 20 millions d'euros supplémentaires alloués à l'enveloppe plan haies, portant le budget final à hauteur de 45 millions d'euros. Pourtant, ce montant risque d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique » (action 29 du programme 149 dit « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt »). Cette décision serait d'autant plus incohérente au regard des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et la loi d'orientation agricole promulguée depuis peu. En effet, cette politique nécessite un budget d'envergure inscrit dans la durée afin d'atteindre les + 50 000 km de haies avant l'échéance de 2030 prévue par ces textes. À titre informatif, le pacte en faveur de la paix prévoyait à son lancement en 2024, un engagement s'élevant à 110 millions d'euros s'étalant sur trois ans. Cette baisse budgétaire serait possiblement assortie d'un report de la publication des appels à projets. Ces derniers, initialement prévus pour le printemps, seraient désormais lancés au plus tôt en juillet. Les agriculteurs doivent pouvoir anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce projet fragiliserait et retarderait donc la mise en œuvre du pacte. En outre, ce calendrier tardif entraînerait également des difficultés de structures de terrain - tels que les chambres d'agricultures, les opérateurs de l'arbre et de la haie, les fédérations de chasseurs ou encore les techniciens - qui accompagnent tant les agriculteurs que les services de l'État. Le retard du calendrier et l'incertitude quant au budget pénaliseraient fortement les agriculteurs, *a fortiori* compte tenu des excellents résultats du pacte sur le terrain. Il lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement budgétaire voté en loi de finances et présenter un calendrier de publication des appels afin de sécuriser la planification des plantations pour l'horizon 2025/2026.

Question écrite n° 6371 :
Financement du pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 6 mai 2025, page 3179
Question de : Mme Pascale Got
Gironde (5e circonscription) - Socialistes et apparentés

Mme Pascale Got attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie. Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi d'orientation agricole, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les + 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans. En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps 2025, ils seraient désormais lancés en juillet 2025 au plus tôt. Ce report fragiliserait la mise en œuvre du pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'arbre et de la haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture, etc.) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants. En relayant les inquiétudes du Réseau haies France, elle lui demande si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Question écrite n° 6186 :
Continuité budgétaire et calendrier du Pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 29 avril 2025, page 2987
Question de : Mme Colette Capdevielle
Pyrénées-Atlantiques (5e circonscription) - Socialistes et apparentés

Mme Colette Capdevielle attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie. Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi d'orientation agricole, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les + 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans. En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet 2025 au plus tôt. Ce report fragiliserait la mise en œuvre du pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'arbre et de la haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture, etc.) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants. Elle lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 10 juin 2025, page 4702
Question de : Mme Edwige Diaz
Gironde (11e circonscription) - Rassemblement National
Mme Edwige Diaz attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée de la ruralité, sur la nécessité de maintenir le budget octroyé au pacte en faveur de la haie, dont les crédits ont été adoptés par la commission mixte paritaire réunie à l'occasion du projet de loi de finances pour 2025. À cette occasion et avant l'enclenchement de la procédure visée par l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, les parlementaires ont témoigné d'un soutien particulier et transpartisan en faveur de cette action locale dans l'objectif poursuivi « d'arrêter la perte du linéaire et replanter des haies et aboutir à 50 000 km de haies supplémentaires d'ici 2030 » selon les dires de Marc Fesneau, alors ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Durant les débats de la commission mixte paritaire, un amendement augmentant de 20 millions d'euros le budget du pacte en faveur de la haie a été voté, portant ainsi les crédits alloués à cette mission à 45 millions d'euros. Cependant, les récentes annonces du Premier ministre relatives à une coupe budgétaire générale de 5 milliards d'euros sont de nature à éveiller de légitimes inquiétudes auprès des acteurs de la filière. D'une façon générale, les haies constituent des écosystèmes accueillant la faune sauvage des territoires et permettent également de faire face aux effets du changement climatique en se présentant comme des refuges pour la biodiversité. Par ailleurs, l'efficacité de cette initiative, mise en place au niveau local, est attestée dans de nombreux départements. Ainsi, dans la région Nouvelle-Aquitaine, 1 079 km de haies supplémentaires ont été plantées dont 96 km en Gironde et 27 km à l'initiative de la fédération régionale d'agriculture biologique « Bio Nouvelle-Aquitaine ». Sensible à cette problématique essentielle pour la préservation de l'environnement, Mme la députée a rencontré le 13 mai 2025 les représentants de la Possiblerie, partenaires du Réseau Haies France, lesquels ont pu lui faire part du bienfondé transversal de l'intensification des efforts végétaux. Dans ce contexte, la survenance d'une baisse budgétaire s'avérerait largement préjudiciable à l'égard des territoires concernés, étant précisé que l'intégralité de l'enveloppe prévue en 2024 a été consommée et que les besoins ne cessent de s'accroître. En outre, les objectifs législatifs chiffrés prévoyaient lors du lancement de ce dispositif un engagement financier à hauteur de 110 millions d'euros pour une durée minimale de trois ans. Dès lors, un désengagement de l'État en faveur de cette politique durable semblerait inopportun au regard des ambitions du pacte. Considérant ces éléments, elle souhaite savoir quelles garanties effectives le Gouvernement estl en mesure de déployer aux fins de se conformer aux engagements d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros pour l'exercice 2025.

Question écrite n° 6051 :
Budget et calendrier du pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 22 avril 2025, page 2832
Question de : M. Inaki Echaniz
Pyrénées-Atlantiques (4e circonscription) - Socialistes et apparentés

M. Inaki Echaniz attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie. Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi d'orientation agricole, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans. En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet 2025 au plus tôt. Ce report fragiliserait la mise en œuvre du pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'arbre et de la haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture, etc.) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants. Il lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Question écrite n° 2290 :
Avenir du "pacte en faveur de la haie"

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 26 novembre 2024, page 6228
Publication de la réponse au Journal Officiel du 20 mai 2025, page 3617
Question de : Mme Dominique Voynet
Doubs (2e circonscription) - Écologiste et Social

Mme Dominique Voynet appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques sur l'évolution désastreuse du budget du « pacte en faveur de la haie ». Par de nombreuses mesures de soutien, de formation, d'harmonisation normative ou encore de valorisation économique, ce pacte - mis en place dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024 - visait à la mise en place d'une politique de protection des haies dotée de 110 millions d'euros. Les haies jouent un rôle crucial dans l'adaptation au dérèglement climatique et dans la préservation de la biodiversité. Elles protègent les cultures et les animaux élevés en plein air des intempéries, notamment du vent ; elles permettent de stocker de l'eau et de réguler les crues ; elles participent au stockage de carbone ; elles maintiennent les pollinisateurs et les prédateurs utiles à l'agriculture. Pour autant, par des arrachages et des pratiques d'aménagement des terres non durables dans le cadre de l'industrialisation de l'agriculture, 1,4 million de kilomètres de haies, soient près de 23 000 km chaque année, ont été perdues depuis 1950. Le pacte en faveur de la haie témoignait d'une certaine prise de conscience de ces enjeux cruciaux. Que son budget diminue de près de 75 % dans le cadre du projet de loi de finances pour 2025 est inexplicable et inexcusable. Mme la députée demande à Mme la ministre quelles mesures elle entend prendre pour permettre aux nombreux acteurs impliqués dans cette politique, agriculteurs, protecteurs de l'environnement, chasseurs, de ne pas se décourager face à cet effondrement des moyens dédiés.

Question écrite n° 2079 :
Crédits du « Pacte pour la haie »

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 19 novembre 2024, page 6084
Publication de la réponse au Journal Officiel du 20 mai 2025, page 3617
Question de : M. Yannick Monnet
Allier (1re circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

M. Yannick Monnet interroge Mme la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques sur les crédits du Pacte pour la haie. Dans le département de l'Allier, où le bocage bourbonnais constitue à la fois une fierté et une spécificité paysagère, les multiples services apportés par les haies sont largement documentés, en matière de stockage du carbone, de production de bois énergie, d'avantages agronomiques, d'adaptation au changement climatique, ou encore de biodiversité. L'objectif affiché de replanter 50 000 km de haies en France d'ici 2030 visait, dans le « Pacte pour la haie » présenté par les ministres Marc Fesneau et Sarah El Haïry en fin d'année 2023, à inverser la tendance à la destruction et à la dégradation des haies observée depuis une cinquantaine d'années. Les appels à projet engagés dans le cadre de ce pacte ont rencontré un franc succès, la totalité de l'enveloppe ayant été consommée pour 2024. Or le projet de loi de finances pour 2025 envisage une baisse de 72 % des crédits de paiement de l'action 29.01 (Plan Haies), qui passerait de 110 millions à 30 millions d'euros, donnant un coup d'arrêt à un programme dont l'utilité est pourtant unanimement reconnue. Il semble incohérent de diviser l'enveloppe par 3 ou 4, à peine 18 mois après la mise en place de ce dispositif, *a fortiori* s'agissant d'une politique publique qui fonctionne. Il lui demande ce qu'elle compte mettre en œuvre, si ces baisses de crédits sont entérinées, pour poursuivre une action publique forte en faveur du maintien et de la régénération du réseau de haies national.

Question écrite n° 6934 :
Budget et calendrier du pacte en faveur de la haie

17e Législature
Publication de la question au Journal Officiel du 27 mai 2025, page 3772
Question de : M. Michaël Taverne
Nord (12e circonscription) - Rassemblement National

M. Michaël Taverne attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires. Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement au travers du vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi d'orientation agricole, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour dépasser les 50 000 kilomètres de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 10 millions d'euros pour au moins 3 ans. En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet 2025 au plus tôt. Ce report fragiliserait la mise en œuvre du pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'arbre et de la haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture...) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants. Il lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Respect du Pacte en faveur de la Haie

Question écrite n°04719 - 17e législature

https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504719.html

Question de M. Jean-Pierre Corbisez (Pas-de-Calais - CRCE-K) publiée le 22/05/2025

M. Jean-Pierre Corbisez appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires.

Les débats qui ont étayé l'examen du projet de loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par les parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du Plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros.

Néanmoins, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant ferait l'objet d'une coupe budgétaire, dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2025. Une baisse budgétaire qui, si elle est définitivement actée, irait à l'encontre de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances.

Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les « + 50 000 kms » de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le Pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement, en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire serait très dommageable sur les territoires, au regard des bienfaits de la haie pour la préservation de la biodiversité ainsi que pour l'adaptation de notre pays aux effets du changement climatique et à la prévention de ses impacts.

Il lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le Pacte haies.

Publiée dans le JO Sénat du 22/05/2025 - page 2498

Budget du pacte en faveur de la haie

Question orale n°0523S - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ25050523S.html

Question de M. Michaël Weber (Moselle - SER) publiée le 15/05/2025

M. Michaël Weber attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie, qui constitue un levier essentiel de la transition agroécologique.

Les haies constituent à la fois un refuge pour la biodiversité et un rempart contre l'érosion des sols. Des milliers d'agriculteurs se sont ainsi engagés à planter des haies sur leurs fermes, répondant à des enjeux d'adaptation de leur système aux aléas climatiques.

Afin d'atteindre l'objectif ambitieux d'un gain net du linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins trois ans. La totalité de l'enveloppe a été consommée en 2024, témoignant d'une bonne dynamique de ce fond sur les territoires, qui répond à un intérêt concret pour la gestion durable et la plantation des haies, dont l'utilité pour l'agriculture et pour l'environnement n'est plus à démontrer.

En rupture avec cet engagement et dans un contexte de restriction budgétaire, le projet de loi de finances de 2025 a néanmoins opéré une chute brutale du montant de l'enveloppe dédiée au pacte en faveur des haies, en la diminuant de 80 millions d'euros, soit plus 70 % des crédits qui lui étaient affectés.

Les débats lors de l'examen du projet de loi de finances ont cependant témoigné d'un notable soutien transpartisan à cet objectif avec l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions l'enveloppe du « plan haies », portant finalement son budget à 45 millions d'euros. Cette somme permet d'assurer une continuité minimale dans l'action territoriale engagée en 2024.

Il est cependant à craindre que ce montant fasse l'objet d'une nouvelle coupe budgétaire, dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2025. Cette nouvelle baisse budgétaire aurait un effet désastreux sur la bonne mise en oeuvre de cette politique d'intérêt général, et aurait une incidence dommageable sur les territoires.
Il lui demande de bien vouloir le rassurer quant au maintien de l' enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le pacte haies afin que l'ambition du pacte en faveur de la restauration indispensable des haies ne reste pas lettre morte.

Publiée dans le JO Sénat du 15/05/2025 - page 2320

Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04919 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504919.html

Question de M. Stéphane Piednoir (Maine-et-Loire - Les Républicains) publiée le 29/05/2025

M. Stéphane Piednoir appelle l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le budget du « Pacte en faveur de la haie ».
Ce pacte a fait l'objet d'un soutien transpartisan lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025, et son budget avait été porté à 45 millions d'euros à l'issue des débats de la commission mixte paritaire. Plusieurs acteurs du secteur alertent cependant sur une remise en question de ce montant, et sur un report de publication des appels à projet. De tels signaux risqueraient de compromettre les objectifs inscrits dans le Pacte en faveur de la haie et dans la loi n°2025-268 du 24 mars d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (et notamment les 50 000 km de haie supplémentaires en 2030). Aussi, il lui demande si les inquiétudes ainsi exprimées sont fondées, et si les engagements relatifs au Pacte en faveur de la haie (en termes de budget et de calendrier) seront respectés.

Publiée dans le JO Sénat du 29/05/2025 - page 2638

Garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04926 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504926.html

Question de M. Jérôme Darras (Pas-de-Calais - SER) publiée le 29/05/2025

M. Jérôme Darras attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie.

Les haies constituent un patrimoine écologique majeur, aujourd'hui menacé. Leur maintien, leur développement et leur gestion durable répondent à de nombreux enjeux environnementaux et agricoles : amélioration de la qualité des sols, infiltration et rétention de l'eau, limitation de l'érosion, préservation de la biodiversité, stockage de carbone, ombrage pour les animaux d'élevage, production de bois, ou encore atténuation des effets des crues.

Lancé en 2024, le pacte en faveur de la haie vise à stopper leur disparition et à atteindre l'objectif ambitieux d'un gain net du linéaire de haies de 50 000 km d'ici 2030.

Les débats sur le projet de loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cet objectif. Alors qu'une diminution de 70 % des montants des crédits accordés au pacte en faveur de la haie était prévue dans le projet de loi initial, un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haie a été adopté en commission mixte paritaire, portant son budget à 45 millions d'euros.
Or, selon les acteurs concernés, il est à craindre que ce montant fasse l'objet d'une coupe budgétaire dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement en 2025.

Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire aurait des conséquences très dommageables sur les territoires.

Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros allouée au pacte en faveur de la haie par la loi de finances pour 2025 sera préservée.

Publiée dans le JO Sénat du 29/05/2025 - page 2638

Budget et calendrier du Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04517 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504517.html

Question de M. Guislain Cambier (Nord - UC) publiée le 08/05/2025

M. Guislain Cambier attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20Meuros l'enveloppe du Plan Haies, portant son budget à 45Meuros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ».

Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025.

Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte Haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les + 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes.

Pour rappel, le Pacte en faveur de la Haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110Meuros pour au moins 3 ans.

En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet au plus tôt.

Ce report fragiliserait la mise en oeuvre du Pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies.

Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'Arbre et de la Haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture...) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants.

Il demande donc à Mme la ministre si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros, et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du Pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Publiée dans le JO Sénat du 08/05/2025 - page 2231

Budget et calendrier du Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04370 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250404370.html

Question de M. Daniel Salmon (Ille-et-Vilaine - GEST) publiée le 24/04/2025

M. Daniel Salmon attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du Plan Haies, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte Haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus 50 000 kilomètres de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le Pacte en faveur de la Haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans. En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet au plus tôt. Ce report fragiliserait la mise en oeuvre du Pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'Arbre et de la Haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture...) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable. Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants.

Il lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros, et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du Pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Publiée dans le JO Sénat du 24/04/2025 - page 2004

Question de Mme Michelle Gréaume (Nord - CRCE-K) publiée le 29/05/2025

Mme Michelle Gréaume attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du Plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant ferait l'objet d'une coupe budgétaire, dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2025.

Une baisse budgétaire qui, si elle est définitivement actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances.

Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus de 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes.

Pour rappel, le Pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire serait très dommageable sur les territoires.

Elle lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le Pacte haies.

Publiée dans le JO Sénat du 29/05/2025 - page 2666

Budget et calendrier du Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04421 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504421.html

Question de Mme Lauriane Josende (Pyrénées-Orientales - Les Républicains) publiée le 01/05/2025

Mme Lauriane Josende attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et renforcer la résilience de nos territoires avec la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du Plan Haies, portant son budget à 45 millions d'euros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ».

Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interrogerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances et compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte Haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée. En effet, un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus de 50 000 kilomètres de haies en 2030, prévus par ces deux textes.

Pour rappel, le Pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans.

En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet au plus tôt.

Ce report, s'il est avéré, fragiliserait la mise en oeuvre du Pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies.

Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'Arbre et de la Haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture...) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants.

Aussi, elle lui demande si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros, et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du Pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Publiée dans le JO Sénat du 01/05/2025 - page 2092

Question de M. Alain Duffourg (Gers - UC) publiée le 22/05/2025

M. Alain Duffourg attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.
Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés, dont l'adoption d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du Plan haies, portant son budget à 45 millions.
Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant ferait l'objet d'une coupe budgétaire, dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2025. Cette baisse budgétaire, si elle est définitivement actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances.
Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, récemment promulguée. Un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les 50 000 kilomètres de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Le Pacte en faveur de la haie prévoyait, à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans. Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire serait très dommageable sur les territoires.
Il lui demande si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le Pacte haies.

Publiée dans le JO Sénat du 22/05/2025 - page 2498

Question de M. Lucien Stanzione (Vaucluse - SER) publiée le 05/06/2025

M. Lucien Stanzione attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie. Les débats sur le projet de loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 15 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, a porté son budget à 45 millions d'euros.

Cependant, d'après les retours du lauréat de l'appel à projet national pacte en faveur de la haie, le parc naturel régional du Mont Ventoux, ce montant pourrait faire l'objet d'une coupe budgétaire, dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2025. Le retard de calendrier et le flou sur le financement fragilise déjà l'ensemble des acteurs engagés : opérateurs, agriculteurs et services de l'État. Une baisse budgétaire qui, si elle est définitivement actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances pour 2025.

Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus de 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans.

Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire serait très dommageable sur les territoires.
Il demande donc à Mme la ministre si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le pacte haies.

Publiée dans le JO Sénat du 05/06/2025 - page 2891

Budget du pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04992 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250604992.html

Question de Mme Corinne Bourcier (Maine-et-Loire - Les Indépendants) publiée le 05/06/2025

Mme Corinne Bourcier attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant ferait l'objet d'une coupe budgétaire, dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2025. Une baisse budgétaire qui, si elle est définitivement actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances pour 2025. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus de 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans. Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire serait très dommageable sur les territoires. Elle lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le pacte haies.

Publiée dans le JO Sénat du 05/06/2025 - page 2892

Budget du pacte en faveur de la haie

Question écrite n°05002 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250605002.html

Question de M. Alexandre Basquin (Nord - CRCE-K) publiée le 05/06/2025

M. Alexandre Basquin attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant ferait l'objet d'une coupe budgétaire, dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2025. Une baisse budgétaire qui, si elle est définitivement actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus de 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions euros pour au moins 3 ans.

Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire serait très dommageable sur les territoires.

Il lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le pacte haies.

Publiée dans le JO Sénat du 05/06/2025 - page 2892

Budget et calendrier du Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04784 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504784.html

Question de Mme Catherine Morin-Desailly (Seine-Maritime - UC) publiée le 22/05/2025

Mme Catherine Morin-Desailly attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances pour 2025 ont conduit à l'augmentation de 20 millions d'euros de l'enveloppe du Plan haies, portant ainsi son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ».

Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances initiale. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. Un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus de 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes.

Pour rappel, le Pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins trois ans. En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement. Initialement prévus au printemps 2025, ils seraient désormais lancés en juillet 2025 au plus tôt.

Ce report fragiliserait la mise en oeuvre du Pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'arbre et de la haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture...) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants.
Elle lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros, et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du Pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025-2026.

Publiée dans le JO Sénat du 22/05/2025 - page 2533 Transmise au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Budget du Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04807 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504807.html

Question de Mme Annie Le Houerou (Côtes-d'Armor - SER) publiée le 22/05/2025

Mme Annie Le Houerou attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du Plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant ferait l'objet d'une coupe budgétaire, dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2025.

Une baisse budgétaire qui, si elle est définitivement actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances.

Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les 50 000 kilomètres de haies supplémentaires d'ici 2030, prévus par ces deux textes.

Pour rappel, le Pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire serait très dommageable sur les territoires.

Elle lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le Pacte haies.

Publiée dans le JO Sénat du 22/05/2025 - page 2501

Budget et calendrier du Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04587 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504587.html

Question de M. Grégory Blanc (Maine-et-Loire - GEST) publiée le 08/05/2025

M. Grégory Blanc attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie. Les débats lors de l'examen de la loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien trans-partisan à cette politique et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, a porté son budget à 45 millions d'euros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ». Cette baisse budgétaire, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement au travers du vote de la loi de finances initiale. Cette situation interroge également au regard des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. Un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus 50 000 kilomètres de haies prévus à l'horizon 2030 par ces deux textes.

Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement de 110 millions d'euros pour au moins trois ans. En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps 2025, ils seraient désormais lancés en juillet au plus tôt.

Ce report fragiliserait la mise en oeuvre du pacte, les agriculteurs devant anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'arbre et de la haie, techniciens, syndicats de bassins versants, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture...) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable.

Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants. Il lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros, et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025-2026.

Publiée dans le JO Sénat du 08/05/2025 - page 2260

Transmise au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Budget et calendrier du Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04942 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250604942.html

Question de M. Olivier Henno (Nord - UC) publiée le 05/06/2025

M. Olivier Henno attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du Plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances.

Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus de 50 000 km de haies en 2030, prévus dans ces deux textes.

Pour rappel, le Pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins 3 ans.

En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet 2025 au plus tôt.

Ce report fragiliserait la mise en oeuvre du Pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies.

Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'arbre et de la haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture...) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants.

Il lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros, et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du Pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Publiée dans le JO Sénat du 05/06/2025 - page 2889

Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°05114 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250605114.html

Question de Mme Céline Brulin (Seine-Maritime - CRCE-K) publiée le 12/06/2025

Mme Céline Brulin attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats lors de l'examen de la loi finance de 2025 ont témoigné un soutien transpartisan à cette politique, qui s'est traduit par l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros.
Cependant, après l'annonce d'une coupe budgétaire de 5 milliards d'euros d'économies par le Gouvernement pour 2025 ainsi que la fongibilité de l'enveloppe « planification écologique » les acteurs concernés par ce pacte sont inquiets.

D'autant que cette décision ne permettrait pas d'atteindre les objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, textes qui prévoient notamment un soutien budgétaire ambitieux, dans la durée, pour atteindre les plus de 50 000 km de haies en 2030.

Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait, à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins trois ans.

Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec l'utilisation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse du budget serait regrettable pour les territoires concernés. Elle lui demande par conséquent si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue par le pacte haies afin de tenir ses engagements dans la mise en oeuvre du pacte.

Publiée dans le JO Sénat du 12/06/2025 - page 3272

Transmise au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Question de M. Fabien Genet (Saône-et-Loire - Les Républicains-R) publiée le 15/05/2025

M. Fabien Genet attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions l'enveloppe du « plan haies », portant finalement son budget à 45 millions d'euros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant ferait l'objet d'une coupe budgétaire, dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2025.

Une baisse budgétaire qui, si elle est définitivement actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances initiale.

Cette situation interroge également au regard des objectifs chiffrés inscrits dans le pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. Un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus 50 000 kilomètres de haies prévus à l'horizon 2030 par ces deux textes.

Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement de 110 millions d'euros pour au moins trois ans.

Alors que le pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire serait très dommageable sur les territoires.

Il interroge donc le Gouvernement sur ses intentions quant au respect de l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le pacte haies.

Publiée dans le JO Sénat du 15/05/2025 - page 2347

Budget et calendrier du Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04363 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250404363.html

Question de Mme Audrey Linkenheld (Nord - SER) publiée le 24/04/2025

Mme Audrey Linkenheld attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20Meuros l'enveloppe du Plan Haies, portant son budget à 45Meuros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait notamment de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ».

Par ailleurs, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps 2025, ils seraient désormais lancés en juillet au plus tôt.

Ce report fragiliserait la mise en oeuvre du Pacte Haie, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants.

Elle lui demande donc que le Gouvernement respecte l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros, et qu'un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du Pacte soit présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Publiée dans le JO Sénat du 24/04/2025 - page 2003

Pérennisation du Pacte haies

Question écrite n°04799 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504799.html

Question de Mme Viviane Artigalas (Hautes-Pyrénées - SER) publiée le 22/05/2025

Mme Viviane Artigalas attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du Plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances initiale.

Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée. Un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus 50 000 kilomètres de haies en 2030, prévus par ces deux textes.

En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement. Initialement prévus au printemps 2025, ils seraient désormais lancés en juillet 2025 au plus tôt. Ce report fragiliserait la mise en oeuvre du Pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies.

Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'Arbre et de la Haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture...) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants.

Elle lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros, et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du Pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025-2026.

Publiée dans le JO Sénat du 22/05/2025 - page 2500

Respect du budget Pacte haies

Question écrite n°04711 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504711.html

Question de M. Hervé Reynaud (Loire - Les Républicains) publiée le 22/05/2025

M. Hervé biud attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du Pacte en faveur de la haie.

Cette politique, essentielle pour les territoires et l'accompagnement des agriculteurs, avait fait l'objet d'un soutien transpartisan au Parlement lors de l'examen du projet de loi de finances.

Ainsi, un amendement augmentant de 20Meuros l'enveloppe du Plan Haies et portant son budget à 45Meuros avait été adopté.

Le Pacte en faveur de la haie, annoncé en 2024 comme étant doté de 110M d'euros par an sur 3 ans, s'est concrétisé sur le terrain via des appels à projets dont l'utilité a été démontrée au cours de l'année. Ainsi, dans la Loire la totalité de l'enveloppe prévue a en effet été consommée.

Cependant, ce montant est remis en cause dans le cadre des 5 milliards d'économies supplémentaires annoncés par le Gouvernement pour 2025.

Cette baisse budgétaire, si elle est définitivement actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances et interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les + 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes.

La baisse budgétaire annoncée fragiliserait la dynamique enclenchée sur le terrain depuis plus d'un an avec les agriculteurs pour mettre en oeuvre le Pacte.

Aussi, il demande au Gouvernement de bien vouloir respecter l'engagement de l'enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le Pacte haies.

Publiée dans le JO Sénat du 22/05/2025 - page 2497

Budget et calendrier du Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04886 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504886.html

Question de Mme Nathalie Goulet (Orne - UC) publiée le 29/05/2025

Mme Nathalie Goulet attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par les parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du Plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « planification écologique ».

Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances.

Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus de 50 000 kilomètres de haies en 2030, prévus par ces deux textes.

Pour rappel, le Pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins trois ans.

En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à des projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet 2025 au plus tôt.

Ce report fragiliserait la mise en oeuvre du Pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies.

Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'Arbre et de la Haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture...) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants.

Madame Goulet demande donc à Mme la Ministre si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros, et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du Pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Publiée dans le JO Sénat du 29/05/2025 - page 2667

Transmise au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Moyens nécessaires pour le pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04630 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504630.html

Question de Mme Marianne Margaté (Seine-et-Marne - CRCE-K) publiée le 15/05/2025

Mme Marianne Margaté attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie. . Les débats lors de l'examen de la loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant ferait l'objet d'une coupe budgétaire, dans le cadre des 5 milliards d'euros d'économies supplémentaires annoncées par le Gouvernement pour 2025. Une baisse budgétaire qui, si elle est définitivement actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances initiale. Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture. Un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus de 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins trois ans. Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, cette baisse budgétaire serait très dommageable pour les territoires concernés. Elle lui demande par conséquent si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros prévue pour le pacte haies.

Publiée dans le JO Sénat du 15/05/2025 - page 2352

Transmise au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Pacte en faveur de la haie en Seine-Maritime

Question écrite n°05187 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250605187.html

Question de Mme Agnès Canayer (Seine-Maritime - Les Républicains-R)

Mme Agnès Canayer attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie. Les débats sur lors de l'examen de la loi de finances pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de 20 millions d'euros l'enveloppe du plan haies, portant son budget à 45 millions d'euros. Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances.

Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte Haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les plus 50 000 km de haies en 2030, prévus par ces deux textes. Pour rappel, le Pacte en faveur de la Haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins trois ans. En parallèle de cette baisse de budget, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet 2025 au plus tôt. Ce report fragiliserait la mise en oeuvre du Pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies. Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (opérateurs de l'Arbre et de la Haie, techniciens, fédérations de chasseurs, chambres d'agriculture...) accompagnant les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants. Il est important de noter que le bocage normand, qui s'étend également en Seine-Maritime, notamment dans le Pays de Bray, joue un rôle crucial dans la biodiversité et le paysage normand. Ce terroir, émaillé de petites cités chargées d'histoire, est apprécié pour ses paysages vallonnés et son patchwork de prairies et de champs cultivés. Le bocage normand contribue également à la régulation du climat local en réduisant l'effet des vents forts et en modérant les températures, offrant ainsi des abris naturels pour le bétail.

Elle demande donc au Gouvernement s'il entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros, et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du Pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025 2026.

Publiée dans le JO Sénat du 19/06/2025 - page 3424- Transmise au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Budget et calendrier du Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04900 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504900.html

Question de M. Olivier Bitz (Orne - UC) publiée le 29/05/2025

M. Olivier Bitz attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique, avec plusieurs centaines d'amendements déposés par des parlementaires, et l'adoption en commission mixte paritaire d'un amendement augmentant de vingt millions d'euros l'enveloppe du Plan haies, portant son budget à quarante-cinq millions d'euros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ».

Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote de la loi de finances pour 2025.

Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte haie et dans la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, tout juste promulguée : un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour atteindre les objectifs (plus de 50 000 km de haies) en 2030, prévus par ces deux textes.

Un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement : initialement prévus au printemps, ils seraient désormais lancés en juillet 2025 au plus tôt. Ce report fragiliserait la mise en oeuvre du Pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants.

Il lui demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de quarante-cinq millions d'euros, et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du Pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Publiée dans le JO Sénat du 29/05/2025 - page 2667

Transmise au Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Garantir la continuité budgétaire et le calendrier du pacte en faveur de la haie

Question écrite n°05085 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250605085.html

Question de M. Patrick Kanner (Nord - SER) publiée le 12/06/2025

M. Patrick Kanner attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie.

Les débats sur le projet de loi de finances ont montré un large soutien au Plan haies, avec plusieurs centaines d'amendements déposés et l'adoption, en commission mixte paritaire, d'un amendement ajoutant 20 millions d'euros à son enveloppe. Pourtant, les retours de terrain indiquent que ce montant pourrait être remis en cause en raison de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ».

Cette incertitude budgétaire interpelle, d'autant plus que les objectifs fixés par le Pacte haie et la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, notamment la plantation de 50 000 km de haies d'ici 2030, nécessitent un soutien financier stable et ambitieux.

Par ailleurs, un report de la publication des appels à projets serait envisagé, ce qui ralentit la planification des agriculteurs et fragilise les structures d'accompagnement ainsi que les services de l'État.

Alors que le Pacte affiche de bons résultats et que les crédits de 2024 ont été intégralement consommés, ces incertitudes budgétaires et calendaires seraient fortement pénalisantes.

C'est pourquoi il l'interroge sur la confirmation de l'enveloppe de 45 millions d'euros et la publication d'un calendrier clair pour garantir les plantations à l'hiver 2025-2026.

Publiée dans le JO Sénat du 12/06/2025 - page 3267

Évolutions budgétaires et calendaires du Pacte en faveur de la haie

Question écrite n°04529 - 17e législature

Adresse du document : https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ250504529.html

Question de M. Antoine Lefèvre (Aisne - Les Républicains) publiée le 08/05/2025

M. Antoine Lefèvre attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les évolutions budgétaires et le calendrier du Pacte en faveur de la haie.
Outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et la résilience des territoires avec la haie, le Pacte en faveur de la haie a fait l'objet d'un consensus au cours des débats sur le projet de loi de finances pour 2025 avec de nombreux amendements déposés et l'adoption en commission mixte paritaire d'une revalorisation de 20 millions d'euros de l'enveloppe dédiée au Plan Haies, portant son budget à 45 millions d'euros.
L'annulation par le décret n°2025-374 du 25 avril 2025 de 110,6 millions d'euros en AE et 105,1 millions d'euros en CP de crédits du programme 149 constitue un coup d'arrêt à ce programme d'ambition et interroge la viabilité budgétaire du projet.
Les objectifs chiffrés du pacte, inscrits dans la loi n°2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, visent 50 000 kilomètres de haies en 2030. À son lancement en 2024, le pacte prévoyait un engagement triennal de 110 millions d'euros. Les baisses budgétaires risquent de porter un préjudice durable à l'achèvement de ces objectifs.
Parallèlement, un report de la publication des appels à projets serait également envisagé par le Gouvernement. Initialement prévus au printemps 2025, ils seraient prochainement reportés au mois de juillet. Ce report fragiliserait la mise en oeuvre du Pacte, qui nécessite notamment pour les agriculteurs d'anticiper leurs projets de plantation de haies.
Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures et les opérateurs de terrain qui accompagnent les agriculteurs, mais aussi les services de l'État, contraints de travailler dans des délais réduits.
Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, les incertitudes sur son budget et son calendrier inquiètent les acteurs en charge de sa mise en oeuvre.
Il demande donc si le Gouvernement entend respecter l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros, et si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du Pacte sera présenté, afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Publiée dans le JO Sénat du 08/05/2025 - page 2232

Question de Mme Marie-Lise Housseau (Tarn - UC) publiée le 08/05/2025

Mme Marie-Lise Housseau attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la nécessité de garantir la continuité budgétaire et le calendrier du Pacte en faveur de la haie, outil essentiel pour accompagner les agriculteurs et renforcer la résilience des territoires.

Les débats sur le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 ont témoigné d'un soutien transpartisan à cette politique qui s'est concrétisé par un accord en commission mixte paritaire visant à rehausser de 20 millions d'euros le Pacte en faveur de la haie, pour porter son budget à 45 Meuros.

Cependant, d'après les retours des acteurs concernés, ce montant risque aujourd'hui d'être remis en question du fait de la fongibilité de l'enveloppe « Planification écologique ». Une baisse budgétaire qui, si elle était actée, interpellerait au regard de la volonté exprimée par le Parlement à travers le vote du PLF 2025.

Cette situation interroge également compte tenu des objectifs chiffrés inscrits dans le Pacte et dans la loi d'orientation agricole. Un soutien budgétaire ambitieux dans la durée est nécessaire pour parvenir au gain net de 50 000 km de haies d'ici 2030 prévu par ces textes.

Pour mémoire, le Pacte en faveur de la haie prévoyait à son lancement en 2024, un engagement à 110 millions d'euros pour au moins trois ans.

Un report de la publication des appels à projets serait également envisagé. Initialement prévus au printemps 2025, ces appels à projets seraient désormais lancés en juillet au plus tôt. Ce report fragiliserait la mise en oeuvre du Pacte, alors que les agriculteurs doivent anticiper leurs projets de plantation de haies.

Ce calendrier tardif mettrait également en difficulté les structures de terrain (associations, techniciens, Fédérations de chasseurs, Chambres d'agriculture...) accompagnant les agriculteurs et les services de l'État, contraints de travailler dans un calendrier difficilement tenable.

Alors que le Pacte montre de très bons résultats sur le terrain, avec une consommation de la totalité de l'enveloppe prévue en 2024, ce flou sur le budget disponible et ce retard dans le calendrier seraient fortement pénalisants.

Aussi, elle lui demande d'une part si le Gouvernement entend bien tenir l'engagement d'une enveloppe budgétaire de 45 millions d'euros et, d'autre part si un calendrier rapide et clair de publication des appels à projets du Pacte sera présenté dans les meilleurs délais afin de sécuriser la planification des plantations pour l'hiver 2025/2026.

Publiée dans le JO Sénat du 08/05/2025 - page 2230